

2.1 Accroissement de la population

La caractéristique fondamentale d'une population est son taux d'accroissement, parce qu'il influence pratiquement tous les aspects de la vie nationale. Ce taux se compose de plusieurs éléments démographiques: naissances, décès, immigration et émigration.

Le 3 juin 1986, date du dernier recensement, la population du Canada se chiffrait à 25,354,064 personnes, ce qui représente un taux de croissance de 4.2 % (ou 1,010,833 personnes) en regard de la période allant de 1981 à 1986.

Bien que la population du Canada augmente, son taux de croissance est en fait à la baisse. D'après les données du recensement, le taux de 4.2 % enregistré entre 1981 et 1986 est le plus bas des 25 dernières années pour une période de cinq ans; un sommet de 9.7 % avait été atteint au cours de la période allant de 1961 à 1966. Cette baisse peut être attribuable à un taux moindre d'immigration et à une diminution du taux de natalité.

2.2 Le recensement du Canada

Recensement décennal. Le principal motif juridique du recensement décennal est de permettre la redistribution des sièges à la Chambre des communes. En vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le recensement doit fournir le dénombrement de la population par circonscription électorale.

Le recensement de 1981 était le douzième dénombrement de genre depuis la Confédération (1867). Le recensement décennal s'inscrit dans une série ininterrompue de dénombrements périodiques depuis 1851.

Recensement quinquennal. En 1956, un nouveau recensement était ajouté, afin que les données statistiques suivent l'évolution des facteurs démographiques et socio-économiques qui servent de base aux prises de décisions tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Un recensement a lieu tous les cinq ans entre chaque recensement décennal. Le dernier recensement quinquennal du Canada s'est tenu en juin 1986.

Le recensement est la principale source d'informations permettant de mesurer l'évolution sociale et économique, et de déterminer les besoins qui appellent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes concernant, par exemple, le développement régional, la santé et le bien-être, les établissements scolaires, l'immigration, le logement pour les personnes à faible revenu et les réseaux de transport.

Terminologie du recensement. Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un noyau urbanisé de grande taille et aux régions urbaines et rurales adjacentes qui sont très intégrées à ce noyau sur le plan économique et social.

Une AR est définie comme la principale zone du marché du travail d'une région urbanisée (le noyau urbanisé) d'au moins 10,000 habitants, d'après le dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants d'après le recensement précédent, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Par région métropolitaine de recensement, on entend la principale zone du marché du travail d'une région urbanisée d'au moins 100,000 habitants.

Une subdivision de recensement peut être une municipalité, une réserve indienne, un établissement indien ou un territoire non organisé.

Quant aux logements privés occupés, il s'agit de logements privés dans lesquels une personne ou un groupe de personnes demeure de façon permanente.

2.3 Accroissement dans les provinces et territoires

Selon les données du recensement de 1986, cinq provinces sur dix ont enregistré, entre 1981 et 1986, un taux de croissance quinquennal supérieur au taux national. L'Alberta vient au premier rang avec un taux de croissance de 6.1 %, même s'il s'agit d'un taux de beaucoup inférieur à celui de 1976-81 (21.7 %). Le fort taux de croissance dans cette province est surtout attribuable à un taux d'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) beaucoup plus élevé que la moyenne.